

Communiqué de presse

Le 15 juin 2017

## Une journée de démonstration de matériels de désherbage alternatifs aux pesticides

**L'établissement public du Parc national et le Smage des Gardons ont organisé, le 13 juin à Anduze, des démonstrations de matériels de désherbage alternatifs aux pesticides, à destination des élus et des agents des communes du territoire. Une opération qui s'inscrivait dans la démarche « Vers des collectivités zéro pesticide ». Une centaine d'élus et d'agents communaux y ont participé**

Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides par les communes pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries est interdit par la loi, exception faite des cimetières et des stades clos.

Le Smage des Gardons accompagne depuis plus de six ans des communes du bassin versant dans leurs démarches de réduction ou de suppression de l'usage des pesticides dans leurs espaces publics. Plus de 50 communes des Gardons sont aujourd'hui engagées dans ce travail, avec l'accompagnement du Smage ou en démarche propre. Vingt d'entre elles n'utilisent plus aucun pesticide de synthèse (données fin 2016), et 12 ont obtenu un label régional ou national (« Zéro phyto » et « Terre saine »)

Par ailleurs, les communes adhérentes à la charte du Parc national se sont engagées dans une démarche « zéro pesticide », et ce, pour un grand nombre d'entre elles, depuis 2014. Pour les aider à respecter leur engagement, l'établissement public du Parc national a mis en place plusieurs mesures d'accompagnement, parmi lesquelles des formations délivrées par le CNFPT aux agents et aux cadres, et plus récemment la réalisation de diagnostics des pratiques auprès de 40 communes volontaires du territoire, grâce au soutien financier des agences de l'eau Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse.

C'est dans la continuité de ces qu'a été organisée cette démonstration de matériel alternatif. Quinze exposants ont présenté un large panel de désherbeurs à moteurs thermiques ou électriques, outils de coupe, brosses de désherbage ou autres broyeurs de végétaux, l'objectif étant que les élus puissent choisir le matériel le plus adapté à leur commune.

Pour connaître la liste des matériels et des exposants :

Yannick Manche - Chargé de mission Eau – Parc national des Cévennes - 04 66 49 53 34  
[yannick.manche@cevennes-parcnational.fr](mailto:yannick.manche@cevennes-parcnational.fr)

Régis Nayrolles - Chargé de mission Qualité de l'eau – Smage des Gardons - 06 76 39 77 20  
[smage.rn@les-gardons.com](mailto:smage.rn@les-gardons.com)

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français habité de moyenne montagne, se compose d'un cœur protégé de 938 km<sup>2</sup> et d'une aire d'adhésion de 2035 km<sup>2</sup>, répartis sur 120 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. Il possède un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable qui lui a valu en 1985, un classement en Réserve de biosphère et en 2011, son inscription au Patrimoine mondial de l'humanité.

Contact presse :  
Catherine DUBOIS  
Tél : +33 (0)4 66 49 53 48 – Mob +33 (0)6 99 76 20 20  
[catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr](mailto:catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr)

Parc national des Cévennes  
6 bis place du Palais – 48400 Florac

